

# MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Décembre 2020

*Réuni dans la salle l'ESCALE afin de respecter les mesures sanitaires.*

**Présents :** - MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, LELIGOIS, LEROY,  
- MMES LASSALLE-ASTIS, SANSANO, GUEGAN, UMMENHOVER, PAULARD, PARENT-TANGUY, HENNEQUEZ

**Absents excusés :** Mme COMBETTES pouvoir à M COMONT  
Mr DEFRANCE pouvoir à M.COMONT

**Secrétaire de séance :** M LEROY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 Novembre 2020

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 9 Novembre 2020 adressé par courriel.

## DELIBERATION CIGALE

Monsieur le Maire informe de la décision prise par le syndicat Cigale lors de sa séance du 12 novembre, le Président après présentation de l'état de l'exécution budgétaire 2020 propose de demander une participation financière exceptionnelle aux communes déléguées. Cette participation est calculée sur la base des taux appliqués par commune en 2019 :

	Part en % de participation	
ANGERVILLE la CAMPAGNE	9,74%	30 194,00€
<b>ARNIERES S/ITON</b>	<b>11,74%</b>	<b>36 394,00€</b>
LA BARONNIE	5,03%	15 593,00€
LA FORET DU PARC	4,00%	12 400,00€
LES BAUX STE CROIX	5,70%	17 670,00€
FRESNEY	2,74%	8 494,00€
GROSSOEUVRE	8,27%	25 637,00€
GUICHAINVILLE	22,38%	69 378,00€
JUMELLES	2,28%	7 068,00€
MISEREY	4,02%	12 462,00€
LE PLESSIS GROHAN	6,03%	18 693,00€
PREY	7,10%	22 010,00€
SAINTE GERMAIN DE FRESNEY	1,58%	4 898,00€
SAINTE LUC	1,74%	5 394,00€
LES VENTES	7,65%	23 715,00€
Totaux	100,0%	310 000,00€

Mme Parent-Tanguy et Mr Ummenhover ont rencontré Mme Devaux, DGS à Cigale. Ils nous informent que la somme de 310 000 euros a été surévaluée afin de prévoir une réserve budgétaire.

Mme Parent-Tanguy explique que le cout de la masse salariale est très important, que l'assurance du personnel n'a pas remboursé les absences du personnel liées au Covid, et que

les recettes Familles ont été moindres. Le seul point positif est que la Caf s'est basée sur les heures effectuées

2019 et non 2020 afin de calculer la subvention à verser. Du fait de la participation exceptionnelle demandée aux communes, la situation financière n'est pas si mauvaise.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette participation exceptionnelle.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Afin de palier à la charge exceptionnelle de Cigale, Mme Parent-Tanguy explique qu'il faut ajouter des crédits au compte 65541.

Une régularisation de frais d'occupation des locaux est demandée à Cigale, celle-ci s'ajoute au compte 70878.

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65541	Contribution fds de compensation ch. territoriales	49 000,00
67	673	Titres annulés	40.00
		TOTAL	49 040.00

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
70	70878	Remboursement frais/ Autres redevances	10 000.00
		TOTAL	10 000.00

### **CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Mr Hauzay informe qu'il a demandé plusieurs devis à différentes entreprises pour l'entretien de certains espaces verts communaux, sur 6 courriers envoyés, 2 entreprises ont répondu. Il s'agit des entreprises Barbedette qui présente un devis d'un montant de 28 480 € et A L'Eure du Paysage qui établit un devis pour un montant de 24 704 €. Le choix s'est porté sur l'entreprise A L'Eure du Paysage. Mr le Maire demande qu'un contrat écrit et précis soit rédigé.

L'entretien concerne la place de la mairie, le stade, le piégeage des taupes, le stand de tir, les cimetières, le monument aux morts, le talus de l'Escale, le lotissement de La Clé des Champs ainsi que les bassins de rétention et la plaine de jeux.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis.

### **AMENDES DE POLICE - CONVENTION**

Monsieur le Maire informe que le Président du Conseil Départemental accorde une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 50 %. Il s'agit de l'installation de 2 radars pédagogiques pour un montant hors taxe 7 800 euros, la subvention s'élèvera donc au maximum à 3 900 euros. Une convention autorisant à réaliser l'ensemble de l'opération projetée et permettant à la commune d'être éligible au FCTVA pour cette opération d'investissement sur le domaine public routier départemental, doit être accordée et signé par Mr le Maire. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte et accorde le Maire à signer cette convention.

## **NOËL 2020**

Suite aux dernières instructions gouvernementales, Mr Hauzay informe que tout rassemblement est interdit sur la voie publique. De ce fait, le Père Noël avec sa calèche distribuera les confiseries, par classe, dans la cour de l'école.

Mr Hauzay remercie l'Asca Déco, l'Asca Trock et les employés communaux pour leur investissement à décorer la commune.

## **APPELATION DES LIEUX : BERGES DE L'ITON – GROUPE SCOLAIRE – SALLE A COLOMBAGES**

Mr Comont fait part d'un mail d'un arniérois mentionnant que le groupe scolaire n'est pas dénommé et propose le nom de Samuel Paty. Le conseil municipal décide de mettre en place un sondage auprès de la population, des parents d'élèves et de l'équipe pédagogique afin de choisir un nom. Il sera fait de même pour chaque lieu. Mr Ummenhover explique qu'il existe des applications internet pour mettre en place des sondages accessible à tous. Mme Sansano propose de placer une boîte à idées auprès de la mairie afin que les personnes n'ayant pas accès à internet puissent participer.

## **IMPLANTATION PANNEAU NUMERIQUE**

Mme Lassalle-Astis a rencontré le vice-président d'EPN chargé du numérique afin d'échanger sur une implantation judicieuse du panneau numérique. Il s'avère que l'implantation de ses panneaux sur un rond-point est accidentogène. Mme Parent-Tanguy contactera l'agence routière de Conches à titre de conseil, et Mrs Delhomme, Ummenhover et Chevauchée interrogeront l'entreprise LUMIPLAN. Suite à ces consultations, les Arniérois seront sondés afin de recueillir leur souhait.

Ce panneau fonctionnera sur les mêmes horaires que ceux de l'éclairage public afin d'éviter la pollution lumineuse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr Ummenhover informe que la 1<sup>ère</sup> session de formation « Génération Tablette » est reportée en Mars/Avril. La seconde session se tiendra sur la fin de l'année 2021. Mr Benattar indique qu'il serait bien que les formateurs soient de la même génération que les stagiaires.

Mr Ummenhover fait part que 2 Arniérois seraient heureux de partager leurs connaissances informatiques, de ce fait pourquoi ne pas mettre en place une formation interne.

Mr Comont informe que 18 personnes sont inscrites pour le concours de « La plus belle boîte aux lettres de Noël », une personne pour participer au jury. E.Burgan la contacte afin de s'assurer qu'elle sera bien présente la semaine de Noël, mais il faudrait étoffer le jury (souhait de 3 personnes).

Le prochain conseil se tiendra le lundi 18 janvier 2021 à 20 h.

La séance est levée à 21 h 30.

Nom du document : CR-CM-20-12-07  
Répertoire : C:\Users\Mathis\Documents  
Modèle : C:\Users\Mathis\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.dotm  
Titre : MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON  
Sujet :  
Auteur : MAIRIE  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 08/12/2020 10:08:00  
N° de révision : 11  
Dernier enregistr. le : 09/12/2020 09:31:00  
Dernier enregistrement par : Françoise AULNETTE  
Temps total d'édition : 352 Minutes  
Dernière impression sur : 09/12/2020 10:58:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 3  
Nombre de mots : 1 202 (approx.)  
Nombre de caractères : 6 612 (approx.)